

COMPTE-RENDU

Réunion du Conseil Municipal du 16 décembre 2021

Présents :

LE JONCOUR Philippe, PAMPANAY Fabienne, JOANNOT Alain, PINSON Zofia, LE GALL Anne, RAOULT Bruno, PERCHOC Hélène, THOMAS Jean-François, CHELIN Denis.

Absentes excusées : STEUNOU Sylvie (pouvoir à Monsieur Philippe LE JONCOUR), LE ROLLAND Annie.

Absent :

Secrétaire de séance : PAMPANAY Fabienne.

Avant l'ouverture de séance, Monsieur le Maire annonce qu'il aimerait rajouter deux points à l'ordre du jour. En effet, il a reçu le devis pour la réparation des cloches du Guiaudet ainsi qu'une demande de logement d'urgence. Aussi, il propose d'inscrire la réparation des cloches de la chapelle du Guiaudet ainsi que l'affectation d'usage du bâtiment sis 1 impasse des Mésanges à l'ordre du jour. Aucun conseiller municipal présent n'y émettant d'objection, les points sont rajoutés au rang 1 et 2 de l'ordre du jour.

Réparation des cloches du Guiaudet

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain JOANNOT, 3^{ème} adjoint au Maire en charge des bâtiments qui annonce que l'entreprise BODET campanaire a déposé un devis pour la révision globale des cloches du Guiaudet dont le carillon est hors service depuis plusieurs mois. Au vu de la singularité de cet équipement unique dans la région, il propose que les travaux de remise en service interviennent au plus vite. Le montant total des travaux est de 10 910,58 €. Consultée, l'association du Guiaudet est prête à prendre en charge les travaux à hauteur de 5 000 €. Le plan de financement s'établirait donc comme suit :

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant
Réfection du système de cloches	10 910,58 €	Don de l'association	5 000,00 €
		FCTVA	1 789,77 €
		Reste à charge commune	4 120,81 €
TOTAL	10 910,58 €		10 910,58 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le devis proposé par BODET CAMPANAIRE ; remercie l'association de sauvegarde de la chapelle pour son soutien dans cette opération de travaux ; accepte le don de 5 000 € dans ce cadre ; autorise Monsieur Le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Affectation d'usage du bâtiment 1 impasse des Mésanges

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain JOANNOT, 3^{ème} adjoint au Maire en charge des bâtiments rappelle que lors de la réception du don de ce bâtiment, il a été décidé de ne pas l'affecter à un usage particulier en attente de décision concernant l'usage futur de ce bâtiment. Monsieur le Maire précise qu'une demande de logement d'urgence face à une situation très précaire est parvenue en mairie ces derniers jours. Il annonce qu'il aimerait que le conseil municipal statue sur la possibilité de l'affecter au logement dans un premier temps en précisant que le bâtiment pourra changer de destination si besoin, ainsi que sur le montant du loyer.

Monsieur Le Maire annonce également qu'il pourrait être considéré comme intéressé, le demandeur étant de sa famille éloignée, et qu'il ne prendra donc pas part au vote. A la suite de quoi, Monsieur le Maire quitte la salle après avoir annoncé que Madame Fabienne PAMPANAY, 1^{ère} adjointe au Maire, mettra l'affaire au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter temporairement le bâtiment communal sis 1 impasse des Mésanges à usage d'habitation ; autorise Monsieur Le Maire à le donner à bail ; définit le montant du loyer à 250 € mensuels révisable selon les indices légaux ; fixe le montant de la caution à l'équivalent d'un mois de loyer.

A l'issue des votes, Monsieur le Maire réintègre la salle.

Décision modificative

Monsieur le Maire annonce que la somme prévue au chapitre 65 ne permet pas de régler la dernière échéance des cotisations des élus. Il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires. En section de recettes de fonctionnement, la somme perçue au titre des droits de mutation est supérieure aux prévisions.

D'autre part, suite à la décision de réparer les cloches de la chapelle du Guiaudet, il est nécessaire de prévoir des crédits afin que l'entreprise puisse être payée avant le vote du budget 2022 si besoin. La somme de 13 400 € prévue pour l'aménagement du bourg n'étant pas employée, il est possible de réaffecter les crédits.

Il est donc possible de prendre la décision modificative suivante :

Section	Sens	Opération	Chapitre	Compte	Désignation	Montant
Fonct.	R		73	7381	Droits de mutation	+600,00 €
Fonct.	D		65	6533	Cotisations retraite	+600,00 €
Invest.	D	168	23	2315	Installations diverses – opération sécurité du Bourg	-11 000,00 €
Invest.	D	131	23	2315	Installations diverses – opération chapelle du Guiaudet	+11 000,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Questions Diverses

- Monsieur Alain JOANNOT, 3^{ème} adjoint au Maire, en charge des travaux annonce que les travaux de réfection de la charpente et de la couverture de l'ancien presbytère sont terminés. Le remplacement des huisseries est également terminé. L'isolation des combles devrait commencer le lendemain du conseil municipal. En ce qui concerne les travaux de rénovation des vestiaires du stade de foot, l'électricité, le terrassement, l'installation de l'assainissement, le bardage, l'isolation et la toiture sont terminés. Le plombier quant à lui intervient de manière épisodique et a pris énormément de retard. Le chantier devrait être livré la première semaine de janvier.
- Madame Anne LE GALL, conseillère municipale, déléguée à la voirie, annonce que les travaux d'entretien des talus sont terminés. Le coût total est de 5 500 € HT. Le chemin de Douaros prévu au programme de voirie a également été refait.
- Monsieur le Maire rappelle que la commune doit être recensée du 20 janvier au 19 février 2022. Il espère que les lanrivannais feront bon accueil aux deux agents recenseurs recrutés pour l'occasion, Mesdames Anne GAUTIER et Christiane LE MENER. Une communication spécifique sera faite début janvier sur ces opérations.
- Monsieur le Maire annonce que la Redadeg, la course pour la langue bretonne, passera sur le territoire communal le 27 mai vers 14h45. Il interroge les élus pour connaître les volontaires pour se charger de l'organisation de l'évènement. Madame Fabienne PAMPANAY, première adjointe au Maire, est nommée.
- Madame Fabienne PAMPANAY, première adjointe au Maire, en charge des affaires sociales, propose que comme chaque année, les élus passent voir les aînés de plus de 85 ans pour leur remettre un colis de fin d'année. Rendez-vous est pris le mercredi 29 décembre. Les personnes concernées vont recevoir un courrier les en informant.

Madame Sylvie STEUNOU, deuxième adjointe au Maire, déléguée communautaire, retenue à la réunion des délégués de la communauté de Communes du Kreiz Breizh arrive à la réunion. Monsieur le Maire l'invite à prendre part aux dernières informations.

- Monsieur le Maire rappelle que les nouveaux arrivants peuvent venir s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 04 mars pour pouvoir voter aux présidentielles en 2022.
- Madame Sylvie STEUNOU, deuxième adjointe au Maire, en charge de la communication, fait un point sur l'avancement des travaux de la commission bulletin. Celui-ci devrait être publié fin janvier voire début février. Il est nécessaire que les dernières associations qui veulent y faire paraître un article renvoient leurs documents au plus vite à présent afin de pouvoir travailler à la mise en page.
- Monsieur le Maire annonce qu'il a rencontré une partie du nouveau bureau de Lieux Mouvants, association qui met en valeur le village de Saint Antoine et organise le festival éponyme l'été. Elles viendront se présenter au conseil lors de la prochaine réunion.
- Monsieur le Maire annonce que des représentants de l'entreprise Vensolair sont présents en mairie le même soir ainsi que le vendredi 17 décembre le matin afin d'échanger avec les personnes qui auraient des questions sur leur projet de parc éolien aux alentours de Guen Mané.
- Monsieur le Maire rappelle qu'il a été convenu d'organiser une cérémonie de vœux de la municipalité le vendredi 14 janvier. Au vu de la dégradation soudaine de la situation sanitaire, il précise que la tenue de cet évènement est maintenant conditionnée à la situation sanitaire et aux éventuelles restrictions qui pourraient être mises en place. Un point sera fait avec les élus en début d'année.
- Monsieur le Maire annonce également qu'il est nécessaire que les élus recensent les travaux qui leur semblent prioritaires en 2022 afin qu'il soit possible de procéder aux demandes de subventions adéquates dans les meilleurs délais. Ces priorités seront définies lors du prochain conseil municipal.
- Madame Sylvie STEUNOU, deuxième adjointe au Maire, rappelle que lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, elle avait annoncé avoir été contactée par une habitante de Bothoa qui souhaitait la construction d'une passerelle piétonne et cavalière afin de rejoindre deux chemins l'un sur SAINT-NICOLAS-DU-PELEM, l'autre sur LANRIVAIN. La construction serait effectuée bénévolement et les matériaux fournis par une association. Elle a depuis contacté un représentant de la police de l'eau qui annonce ne pas s'opposer au projet, dès lors que les travaux n'auraient pas lieu en hiver afin de perturber au minimum la vie aquatique. Elle a également rencontré Monsieur le Maire de SAINT-NICOLAS-DU-PELEM qui donne son accord au projet. Un courrier commun aux deux mairies afin de présenter le projet en préfecture va maintenant être rédigé.

Aucun Conseiller municipal présent n'ayant de point à ajouter, et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare close la séance du Conseil Municipal.

Le secrétaire de séance,
Fabienne PAMPANAY